



Mise en demeure créance telephone mobile

Par **scarydidis**, le **28/01/2011** à **00:17**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre de mise en demeure d'un huissier de mon département à payer des créances impayé de 378€ de DEBITEL

Le problème est que je ne suis pas client Débitel , j'ai résilié chez eu fin 2007.

Depuis ma résiliation et mon dernier paiement chez debitel , je n'ai jamais reçu de lettre d'impayé de cette société.

J'ai demandé des explication a ce huissier par mail mais il ne m'en donne pas.

Que faire dans cette situation ?

Par **mimi493**, le **28/01/2011** à **00:21**

Rien tant que vous ne recevez pas une LRAR ou un courrier simple de l'huissier avec un titre exécutoire (jugement)